

Communiqué de presse du 13 janvier 2016  
Fondation pour la Cité de la Musique de Genève  
Les Salons - Genève

## **UNE CITÉ DE LA MUSIQUE À GENÈVE : LE CONCOURS D'ARCHITECTURE EST LANCÉ**

Après avoir franchi la première étape du projet, à savoir la maîtrise des parcelles des Feuillantines, la Fondation pour la Cité de la Musique a lancé, le 9 janvier 2017 un concours international d'architecture. Il s'agit d'un concours soumis au règlement SIA 142, à un tour et sur invitations. Le règlement du concours a été approuvé par la SIA, par la Ville et par l'Etat de Genève, ainsi que par les membres du jury du concours.

Le Jury est présidé par le célèbre architecte français Dominique Perrault. Comme le veut le règlement SIA 142, il comporte une majorité de membres professionnels, des architectes genevois, suisses et étrangers. Puis il est également composé de membres non professionnels, représentant la Fondation pour la Cité de la Musique, l'Orchestre de la Suisse Romande, et les Hautes écoles spécialisées auxquelles la Haute école de musique (HEM) appartient. Les autorités cantonales et municipales y sont pleinement représentées, de même que les milieux de la musique.

Des experts acousticiens, des ingénieurs et des spécialistes de la construction accompagneront le jury dans son travail

Les initiateurs du projet ont invité 18 bureaux d'architectes de grande qualité à concourir, soit des bureaux de Genève, de Suisse romande et alémanique, des bureaux européens, d'Extrême orient et des Etats-Unis. Tous ces architectes de renom ont répondu favorablement à l'invitation.

Ces bureaux d'architectes ont été choisis notamment en fonction des critères suivants : renommée et compétences ; expérience dans la réalisation de salles de concerts, de hautes écoles ou d'universités; capacité à diriger la construction d'un complexe de la taille de la Cité de la Musique ; capacité à respecter les budgets et les coûts ; capacité à tenir les délais. Les concurrents devront s'adjoindre des équipes d'ingénieurs et d'acousticiens.

Les concurrents devront remettre leurs projets, de manière anonyme, en août 2017. Après un examen technique des projets par les experts, le jury se réunira et rendra son verdict en automne 2017.

### **Descriptif du projet de Cité de la Musique de Genève**

Cet édifice abritera les locaux de l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) et ceux de la Haute école de musique de Genève (HEM) (bureaux, salles de travail et de répétitions, bibliothèque, lieux de stockage).

En son cœur, une salle de concerts de 1750 places, qui accueillera l'OSR, des formations locales et internationales, une salle de musique de chambre, une petite salle lyrique, une black box et une salle de répétitions pour orchestre symphonique.

Devisé à 250 millions de CHF, le projet sera intégralement financé par des fonds privés. Le Conseil de la FCMG dispose déjà du soutien de son mécène principal, qui a accepté d'assurer plus de 80% du coût de l'opération, et va maintenant s'employer à solliciter d'autres mécènes pour compléter le financement. Il est rappelé que les collectivités publiques ne débourseront pas un centime pour cette construction.

Tournée vers le XXI<sup>e</sup> siècle, la Cité de la Musique sera un lieu de découvertes et donnera à un public renouvelé l'occasion non seulement de vivre une expérience musicale singulière, générant l'envie d'y retourner et de la faire partager à d'autres, mais également la possibilité d'y développer des connaissances, de l'habileté et des goûts musicaux. Les artistes pourront s'épanouir dans ce lieu unique et inspirant, depuis l'apprentissage jusqu'à l'activité professionnelle, en passant par l'écoute des œuvres.

La Cité de la Musique sera un pôle culturel ouvert à tous les publics, à toutes les générations, créatif, onirique et stimulant l'imagination.

La cohabitation dans un même lieu de professionnels confirmés et d'étudiants, bénéficiant d'excellentes conditions d'études, créera de l'émulation et démontrera que la musique transcende les générations.

La Cité de la Musique sera le symbole d'une Genève internationale et l'épicentre du développement du quartier qui abrite des institutions à vocation planétaire : Organisation des Nations Unies, de la Propriété Intellectuelle, des Télécommunications, Organisation Internationale du Travail, Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement, Comité International de la Croix-Rouge, ambassades et consulats.

La Cité de la Musique sera un lieu emblématique pour les habitants du canton, de la région, de Suisse et du monde. On y viendra de partout pour y vivre des émotions ou pour s'en inspirer. La Cité de la Musique sera un lieu plein de vie et ouvert : outre les locaux des institutions déjà cités, elle abritera deux restaurants ouverts au public et quelques surfaces à vocation commerciale.

Sa salle de concerts aux grandes qualités, tant par son esthétique, que par son rendu sonore sera dotée d'une acoustique qui devra sublimer les musiciens qui s'y produiront, en récital ou au sein d'une grande formation symphonique.

La Cité de la Musique sera bordée d'un splendide parc dont l'aménagement fait partie intégrante du concours d'architecture, un lieu de promenade et de réflexion, largement boisé et respectueux de l'environnement.

Ce grand projet de construction, qui renforcera l'image de Genève, ville de culture, s'appuiera sur les valeurs fondamentales qui ont fait l'histoire de notre pays : l'accueil, l'échange, le partage des connaissances, l'ouverture aux technologies. Il y ajoutera l'audace et assurera à notre cité une place de choix dans les métropoles de la musique classique du XXI<sup>e</sup> siècle.

### **Les principales étapes :**

Juin 2014 : accord de principe de notre mécène de nous soutenir

Septembre 2014 : Constitution de la Fondation pour la Cité de la Musique de Genève (FCMG)

Janvier 2015 : Début des négociations avec l'office de Genève de l'ONU

23 décembre 2016 : Acceptation par l'Assemblée Générale de l'ONU à New York de consentir un droit de superficie à la FCMG sur les parcelles des Feuillantines

9 janvier 2017 : Ouverture du Concours International d'Architecture

Août 2017 : Remise par les concurrents des projets

Automne 2017 : Choix du projet lauréat par le jury du concours

2018-2019 : Démarches administratives en vue de l'obtention de l'autorisation définitive de construire

Janvier 2020 : début des travaux de la Cité de la Musique de Genève

Décembre 2022 : Inauguration de la Cité de la Musique de Genève

### **Pour toute information complémentaire:**

Fondation pour la Cité de la Musique : [www.citedelamusique.ch](http://www.citedelamusique.ch) – [info@citedelamusique.ch](mailto:info@citedelamusique.ch)

Orchestre de la Suisse Romande

Monsieur Philippe Borri, Directeur de la communication, du sponsoring et du mécénat :

[borri@osr.ch](mailto:borri@osr.ch)

Tél. +41 22 807 00 26

Haute école de musique de Genève

Madame Joëlle Rubli, Responsable communication & relations publiques :

[joelle.rubli@hesge.ch](mailto:joelle.rubli@hesge.ch)

Tél. +41 79 225 69 72